

**Termes de Références pour le recrutement d'un (e) consultant (e) international (e)
Senior chargé de la facilitation de l'harmonisation des instruments politiques,
juridiques et financiers nationaux de la CBLT pour la mise en œuvre de la charte de
l'eau**

017/TCD/05/2020/IC

Date : 27 Mai 2020

Pays : Tchad

Projet : Amélioration de la gestion du bassin du Lac Tchad

Titre du poste : **Consultant international Senior chargé de la facilitation de l'harmonisation des instruments politiques et juridiques de gestion de l'eau**

Durée : 60 jours de travail effectifs repartis sur une période n'excédant pas 18 mois ouvrables

Lieu d'affectation : NDjamena (avec déplacements dans les pays du bassin du lac Tchad)

Type de contrat : Contrat Individuel

Date cible de début de la mission : 10 Juillet 2020

Les Termes de Références (TDR) complets sont à télécharger sur le site <http://procurement-notices.undp.org/search.cfm>. Dans la case « country office », indiquer « CHAD »

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leurs offres (technique et financière) de service par courriel en fichiers séparés via l'adresse procurement.td@undp.org au plus tard le 11 Juin 2020 à 12 heures précises, heure de N'Djaména, en indiquant la référence N°017/TCD/05/2020/IC (Si cette référence n'est pas indiquée en objet de votre mail, votre offre ne peut être considérée).

Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit ou par email à l'adresse suivante : faq.td@undp.org . L'unité compétente répondra par écrit ou par e-mail, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires sans mentionner l'auteur de la question

I. Contexte et justification

Le Lac Tchad est le quatrième lac africain (en termes d'étendue), derrière les lacs Victoria, Tanganyika et Nyasa. Situé dans la région du Sahel oriental, à la lisière australe du désert du Sahara, le lac et son bassin constituent une vaste ressource d'eau douce commune au Cameroun, à la République centrafricaine, au Tchad, au Niger, au Nigeria et à la Libye. Il est formé de deux bassins, nord et sud, séparés par une partie médiane peu profonde, dite la « Grande barrière ». Le fleuve Chari constitue le principal affluent du bassin austral. Le reste de l'eau du lac provient de la pluie et de petits affluents, comme le Komadougou Yobé au nord-ouest et le fleuve El Beïd au sud. La variabilité constitue le caractère le plus distinctif du lac Tchad. Au cours de sa longue histoire, il a connu des périodes humides et sèches à durée variable, allant du géologique à l'annuel et au saisonnier.

Le bassin du lac Tchad entretient une vaste gamme d'écosystèmes, de la forêt dans la région tropicale la plus au sud (climat soudanien - guinéen) de la RCA, au désert aride occupant le tiers nord du bassin topographique et constituant plus ou moins la limite septentrionale du bassin conventionnel. Le bassin dispose aussi de vastes zones humides dans le lac lui-même et le long des zones riveraines qui sont en étroite interaction hydrologique avec les systèmes d'aquifères. Il existe une grande diversité de ressources biotiques dans le bassin du lac Tchad. En effet, plus de 200 espèces de mammifères et plus de 500 espèces d'oiseau y ont été dénombrées. Dans le lac Tchad et ses affluents, 140 espèces de poisson ont été répertoriées. Les enquêtes menées au début des années 2000 indiquent qu'une douzaine et demie d'espèces de poissons étaient vendues sur les marchés du Tchad et du Nigeria (CBLT 2013, page 53). La macrofaune du bassin comprend les hippopotames, les loutres et les cobes defassa, antilopes qui vivent dans les zones marécageuses. La zone du Lac sert de pâturage pour les éléphants mais abrite également l'espèce endémique emblématique de la région, la vache Kouri.

Le Lac offre également à une population estimée à environ 47 Millions¹ de personnes vivant dans son bassin, divers services environnementaux, comme l'approvisionnement (alimentation et eau), le soutien (terre et cycle nutritif), la régulation (reconstitution de la nappe phréatique, piégeage du carbone, purification de l'air) et la culture (récréation, éducation). Il fournit les services d'approvisionnement et de soutien à travers la diversification économique (culture de variétés de sorgho et de mil hydrophile, chasse et pêche saisonnières, élevage intensif, etc.). Les ressources environnementales apparaissent donc essentielles pour la survie de la population du Lac Tchad, pour sa subsistance comme pour ses activités économiques. Le Lac contribue de façon significative à la sécurité alimentaire de la région qui s'étend approximativement sur un rayon de 300 km.

Cependant, différentes évaluations conduites dans le bassin notamment l'Audit environnemental conjoint sur l'assèchement du lac Tchad, de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de contrôles des finances publiques (AFROSAI), des études comme celle portant sur la mise en place du Plan quinquennal d'investissement (2013-2017) et l'Analyse Diagnostique Transfrontalière de 2005 (et ses mises à jour de 2013 et 2018) ont globalement toutes abouti au constat d'une dégradation progressive des ressources du Bassin du Lac Tchad. Manifestée par une baisse de la viabilité des ressources biologiques, la perte et la modification des écosystèmes et des espèces envahissantes, cette dégradation est liée essentiellement (i) aux impacts humains à travers la désertification, l'érosion des terres, la sédimentation des cours d'eau et le surpâturage, utilisation de bois de chauffage et (ii) aux effets du changement climatique (déplacement vers le sud des zones climatiques).

En plus des effets du changement environnemental et climatique, l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) conduite en 2005 et ses mises à jour de 2013 et 2018 ont dressé un certain nombre de causes profondes à la modification de l'habitat et la régression de la biodiversité dans le BLT:

- Absence d'approches de développement durable et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles dans l'agenda politique des États membres avec un manque de législations nationales pertinentes requises pour la mise en œuvre effective des accords régionaux et internationaux ;
- L'accroissement démographique et l'exploitation accrue des ressources naturelles ;
- Faible harmonisation des politiques, législations, et pratiques ainsi que la faible application des mesures incitatives, etc. entre les États membres et à l'échelle régionale ;
- Faible intégration des risques liés au changement climatique et de renforcement de la résilience des populations dans les programmes,

Sur le long terme, il est essentiel de garantir les conditions environnementales pour la prospérité, la stabilité et l'équité, grâce à des interventions précises et coordonnées à l'échelle des défis environnementaux. De même il convient d'harmoniser les politiques, la législation, les mesures incitatives etc. entre les États membres et sur une base régionale pour faire face aux problèmes environnementaux, socio-économiques et atténuer les risques de catastrophe. Un autre défi demeure l'absence de mécanismes et d'instruments appropriés pour mobiliser des ressources financières internes et externes, visant à

¹ Rapport d'étude de la Banque Africaine de Développement (BAD)

atteindre progressivement l'autosuffisance pour la gestion durable des ressources dans le bassin du lac Tchad.

La signature de la Convention du Bassin du Lac Tchad en 1964 et l'élaboration de sa Charte de l'eau en 2012 marquaient la volonté des pays de la région de résoudre les problèmes liés à la gestion durable du lac et de son bassin versant. Individuellement, chaque État membre a aussi adhéré à de nombreux autres accords et conventions internationaux relatifs à la nécessité d'agir ensemble pour gérer les questions d'exploitation des ressources.

Au cours de la période 1990–2012, la CBLT a initié, avec l'appui de ses partenaires, un processus de réforme destiné à réaligner les politiques nationales des États membres sur la politique régionale. La phase initiale de ce processus a consisté à travailler avec les pays riverains à (i) définir une vision commune (**Vision Lac Tchad 2025**), (ii) élaborer une stratégie régionale (**Programme d'action stratégique du bassin du Lac Tchad**) et (iii) adopter des principes communs de gestion de l'eau (**Charte de l'eau du bassin du Lac Tchad**).

Dans sa vision 2025, la CBLT traduit la responsabilité des États membres concernant le « *patrimoine commun et les autres zones humides, qu'il convient de maintenir à des niveaux viables pour assurer la sécurité économique des ressources des écosystèmes d'eau douce, la biodiversité durable et les ressources aquatiques du bassin et d'exploiter de façon équitable pour répondre aux besoins de la population du bassin et réduire ainsi le niveau de pauvreté* ».

De nos jours, bien que la Charte de l'eau du bassin du Lac Tchad ait déjà été ratifiée par quatre (4) des six (6) États membres de la CBLT (Niger, Tchad, Cameroun et Nigeria) et que son processus d'entrée en vigueur devrait être lancé incessamment, on constate que sa mise en œuvre effective n'est pas suffisamment appuyée par des législations nationales pertinentes requises. Outre la coordination insuffisante entre ministères sectoriels, on observe un hiatus entre les ministères chargés d'appliquer les décisions de la CBLT et les principaux acteurs censés participer au processus d'intégration. Les réglementations sont insuffisamment appliquées, souvent avec un manque de clarté concernant les rôles respectifs des différentes agences administratives. À chaque échelon du gouvernement, une multitude d'agences travaille sur des programmes hydrauliques incoordonnés.

La mise en œuvre de la Charte de l'eau du bassin du Lac Tchad et de ses annexes exige un engagement plus marqué de la part des États membres, mais aussi une meilleure coordination intersectorielle au niveau national pour concrétiser l'approche écosystémique préconisée par la Charte.

Les États membres de la CBLT sont au cœur de l'intégration régionale et leur plein engagement à mettre en œuvre les décisions et accords est décisif pour progresser vers la réalisation des dispositions de la Charte de l'eau. La mise en œuvre nationale de ces accords n'est pas une tâche simple et nécessite un engagement politique fort et des efforts coordonnés de toutes les parties prenantes et la mise sur pied d'outils pertinents.

Partant du principe qu'il est indispensable de renforcer les capacités institutionnelles et des politiques au niveau national pour appliquer efficacement la Charte de l'eau au niveau régional, le projet « **Appui à l'amélioration de la gestion du lac Tchad** » financé par le FEM et conjointement mis en œuvre par le PNUD et la CBLT, envisage d'aider les États membres, à harmoniser leurs instruments juridiques, politiques et financiers² afin d'accroître la disponibilité de l'eau et d'améliorer la gestion conjointe des ressources en eaux de surface et souterraines et des écosystèmes connexes. De même, le projet devra aider à identifier les lacunes en matière de politiques et formuler des recommandations pour l'adoption des politiques requises au niveau national en vue de renforcer les capacités institutionnelles, juridiques et financières des pays.

2 En lien avec les efforts visant à promouvoir le plan Paiement pour services écosystémiques, soutenu par la BAD, au niveau national

La présente procédure d'appel à candidature est liée à la composante 2 « **Mise sur pied de structures nationales de gouvernance efficaces et viables pour soutenir le PAS et la Charte de l'eau** » du projet « Appui à l'amélioration de la gestion du lac Tchad ».

Dans ce cadre, le PNUD recherche un (e) Consultant (e) International (e) Senior (e) pour faciliter (i) l'harmonisation des cadres juridiques, politiques et financiers nationaux pour une gestion conjointe efficace des eaux de surface et souterraines du Lac Tchad sur la base des dispositions pertinentes de la Charte de l'eau et (ii) l'opérationnalisation des comités interministériels nationaux en vue d'améliorer la coordination et d'appuyer le processus d'intégration politique au niveau national.

II. Objectifs

L'objectif global de la consultation est d'harmoniser les instruments politiques, juridiques et financiers des Etats membres et d'établir et renforcer les structures de coordination entre les différents ministères impliqués dans la gestion des ressources en eau au niveau national (Environnement, Agriculture, Hydraulique, Irrigation, Énergie, Transport, Finances, Décentralisation, etc.), dont les activités ne seraient pas encore coordonnées

Plus spécifiquement, la consultation devra permettre de :

- Renforcer les cadres politiques, institutionnels et juridiques des pays en matière de gestion des ressources en eaux en vue de la mise en œuvre effective des dispositions de la charte de l'eau du bassin du Lac Tchad;
- Aider les Etats membres de la CBLT à harmoniser leur politique, législation et les pratiques d'exploitation des ressources conformément à la charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad ;
- Produire une «note d'orientation» pour la mise en œuvre effective au niveau national des accords régionaux (charte de l'eau) des législations nationales pertinentes requises ;
- Renforcer les capacités techniques des Etats membres de la CBLT sur la gestion intégrée des ressources en eaux ;
- Appuyer les Etats membres à opérationnaliser les comités interministériels nationaux en vue d'améliorer la coordination ;

III. Résultats attendus

1. Les politiques, stratégies et législations nationales sont harmonisées en matière d'utilisation des eaux de surface et des eaux souterraines du BLT;
2. Une note d'orientation pour la mise en œuvre de la charte de l'eau de la CBLT est produite et diffusée auprès des Etats membres ;
3. Les Etats membres de la CBLT disposent de capacités suffisantes pour la mise en œuvre de la charte de l'eau ;
4. La coordination des interventions nationales est assurée à travers la redynamisation des Comités interministériels nationaux;
5. Au moins un pays est appuyé et suivi dans la mise en œuvre des dispositions importantes de la charte à titre pilote

IV. Portée de la mission et objectifs

Il s'agit de développer des approches renforcées et harmonisées de la mise en œuvre durable des instruments juridiques et politiques dans les pays du BLT favorisant une disponibilité accrue de l'eau à travers une gestion efficace de l'exploitation conjointe des eaux de surface et souterraines. Le (la) Consultant(e) devra développer une note d'orientation pour la mise en œuvre de la charte de l'eau de la CBLT et renforcer les capacités des structures nationales pour sa mise en œuvre. La mission permettra d'opérationnaliser les comités interministériels nationaux pour la coordination des interventions. La mise en œuvre de la charte de l'eau par les Etats permettra de créer dans le bassin du Lac Tchad, les conditions environnementales de préservation de la biodiversité, du développement

et d'équité grâce à une gestion coordonnée des ressources naturelles et inscrite dans la durée, à la hauteur des défis identifiés dans les différentes études conduites aux niveaux régional et national. La mission devra capitaliser les acquis engrangés dans le domaine, et partager les bonnes pratiques et les leçons apprises à travers les interventions antérieures. La mission doit couvrir l'ensemble des pays du BLT, y compris les communautés riveraines du Lac. Elle a pour objectif d'aider la CBLT et ses Etats membres à remplir leurs responsabilités concernant le « patrimoine commun et les autres zones humides, qu'il convient de maintenir à des niveaux viables pour assurer la sécurité économique des ressources des écosystèmes d'eau douce, la biodiversité durable et les ressources aquatiques du bassin et d'exploiter de façon équitable pour répondre aux besoins de la population du bassin et réduire ainsi le niveau de pauvreté ».

V. Devoirs et responsabilités du consultant

Il s'agira pour le (la) consultant(e) d'exploiter les recommandations résultant des études et des leçons apprises de la mise en œuvre des projets antérieurs pour délimiter les contours stratégiques, organisationnels et opérationnels du mécanisme à mettre en place, pour une meilleure performance dans les actions menées en faveur d'une exploitation rationnelle des ressources en eaux dans le bassin du Lac Tchad, en renforçant les synergies existantes entre les interventions .

Sous la supervision conjointe du Directeur Technique de la CBLT et du Coordonnateur Régional de l'UGP, le (la) consultant(e) aura pour mission de faciliter la mise en œuvre des produits 1 et 2 de la composante 2 du projet:

Les activités suivantes sont envisagées pour renforcer la gestion conjointe des eaux de surface et souterraines :

1. Passer en revue les cadres politiques, juridiques et financiers nationaux afin de développer une note d'orientation pour identifier les lacunes et les recommandations en vue d'harmoniser les approches de gestion des eaux de surface et souterraines et les aligner sur la Charte de l'eau ;
2. Accompagner les experts nationaux dans l'organisation des réunions nationales de consultation pour l'harmonisation et les réformes des réglementations et politiques pour renforcer les approches de gestion conjointe ;
3. Élaborer une feuille de route pour l'harmonisation des approches en mettant en œuvre, dans l'ensemble du bassin du Lac Tchad, les dispositions de la Charte de l'eau en matière de gestion des eaux de surface et souterraines. Elle définira un processus politique pour le cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre au niveau national et un mécanisme de suivi et évaluation. Cette étape verra aussi l'organisation d'une rencontre des partenaires publics et privés potentiels, appuyés par des experts techniques et financiers compétents, pour analyser et élaborer conjointement la feuille de route.
4. Renforcer et harmoniser, à l'échelle du bassin, le suivi des politiques nationales en matière d'eaux souterraines en vue d'institutionnaliser la capacité de suivi, en cours de renforcement avec l'appui des bailleurs (ex. : BGR, BAD-FEM) ;
5. Initier un projet pilote dans un pays en vue de montrer comment intégrer efficacement les efforts de suivi des eaux souterraines à la surveillance et à la planification hydrologiques ; tirer et partager les leçons avec les autres pays du bassin.
6. Encadrer au moins 2 pays en plaidoyer et exécution de la feuille de route du processus et du calendrier d'harmonisation et de réformes des politiques nationales ;
7. Appuyer l'opérationnalisation des comités interministériels nationaux en vue d'améliorer la coordination et d'appuyer le processus d'intégration politique au niveau national

VI. Profil et qualifications du/de la Consultant (e)

A. Compétences requises du/de la consultant (e)

1. Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication ;
2. Excellentes aptitudes analytiques de résolution de problèmes transfrontaliers et d'écriture/rédaction ;

3. Forte orientation vers le client et les services, ainsi qu'une souplesse avérée ;
4. Forte sensibilité aux thématiques transversales (Genre, populations vulnérables etc.)
5. Capacité à travailler de manière autonome dans un environnement d'équipe ;
6. Aptitude à accepter les contributions et à recevoir des orientations de plusieurs sources et créer une synthèse nécessaire pour aboutir à des résultats concrets ;
7. Avoir une attention particulière pour les détails et disposer d'une aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais ; et
8. Avoir des capacités à assurer l'appropriation de plusieurs questions et produire des résultats mesurables et cohérents.

B. Formation et expériences

Éducation :

Le/la candidat(e) à retenir devra être Titulaire d'au moins un Master (Bac + 5) en Administration, en Sciences politiques, agronomiques, environnementales et sociales et ou dans toute autre filière connexe en lien avec la gestion intégrée des ressources naturelles.

Expériences :

Le/la candidat (e) à retenir devra disposer d'un référentiel pertinent des expériences suivantes :

1. Minimum de 10 ans d'expérience dans la formulation de politiques et/ou cadres stratégiques spécifiquement en lien avec la gestion des eaux transfrontalières;
2. Des expériences pertinentes dans l'analyse institutionnelle, politique et juridique dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (au moins 5 expériences) et trois (3) missions concluantes de volume et de complexité similaires dans le domaine de la mission de consultance,
3. Expérience démontrée dans la facilitation de l'intégration d'aspects transversaux dans les politiques et stratégies en lien avec la gestion de l'eau, de la préservation de la biodiversité et la rédaction de rapports de qualité (au moins 5 expériences);
4. Une expérience de travail avec la CBLT, le FEM ou le système des Nations Unies serait un atout ;
5. Bonne connaissance du contexte du Bassin du Lac Tchad ;

Maîtrise de l'outil informatique et Langues

1. Outils informatiques : Maîtrise du pack Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, ...)
2. Langues : Une maîtrise parfaite du français et de l'anglais aussi bien à l'écrit qu'à l'oral est indispensable.

VII. LIVRABLES

Le (la) consultant (e) devra assurer la production des livrables suivants et leur remise aux échéances et suivant les modalités de revue et validation précisées ci-après :

- Livrable 1 : Rapport de démarrage de la mission faisant l'intégration des observations et orientations portées par la Coordination du Projet sur le plan de travail proposé par le (la) consultant (e).

Ce rapport est dû au plus tard 2 (deux) jours de travail effectifs après la tenue de la réunion de cadrage de la mission par la Coordination du Projet avec le (la) consultant (e).

Il est revu et validé par le Coordinateur du Projet qui tient, le cas échéant, ses observations au Consultant

- Livrable 2 : Rapport intermédiaire de la mission qui constitue la première version de la note d'orientation pour la mise en œuvre au niveau national de la charte de l'eau incluant les différentes annexes

Ce rapport est dû au plus tard 30 jours de travail effectifs pour compter de la date du début de la mission.

La Coordination du Projet en collaboration avec la CBLT a 5 jours à compter de sa date de réception pour procéder à sa revue et à sa validation.

En cas d'observations, la Coordination du projet en collaboration avec la CBLT fait retour de ses observations au (à la) Consultant (e) qui a 5 jours de travail pour intégrer les observations dont les insuffisances.

- **Livrable 3 : Note d'orientation finale** qui constitue la version finale du produit pour la mise en œuvre au niveau national de la charte de l'eau, elle intègre les commentaires et suggestions des rencontres internes.

Ce rapport est dû au plus tard 35 jours de travail effectifs pour compter de la date de début de la mission.

- **Livrable 4 : Rapport final de la mission** incluant les rapports des ateliers et le niveau d'intégration des instruments politiques, juridiques et financiers des pays.
- Ce rapport est dû 50 jours de travail effectifs pour compter de la date de début de la mission
- La Coordination du Projet a 5 jours à compter de sa date de réception pour procéder à sa revue et à sa validation.
- En cas d'observation, la Coordination du projet fait retour de ses observations au Consultant qui a 5 jours de travail pour intégrer les observations dont les insuffisances.

Tous les livrables sont à fournir sous forme électronique (document Microsoft Word avec des synthèses en Powerpoint), le Document Cadre validé est fourni en format PDF et 2 exemplaires papier.

VIII. LES DOCUMENTS À INCLURE LORS DE LA PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les personnes intéressées devront envoyer un dossier de soumission comprenant les pièces suivantes :

1. Une proposition technique justifiant la qualification à délivrer, de façon satisfaisante et dans les délais, les services de haute qualité au terme de la consultance demandée, la proposition d'une méthodologie succincte expliquant l'approche ainsi que la façon dont la consultance sera réalisée ainsi que d'un plan de travail comprenant les différents livrables dont la réalisation sera rattachée aux différentes tranches des paiements ;
2. Curriculum Vitae établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience dans des domaines de l'étude ou ceux similaires ainsi qu'un minimum de trois (3) références (adresse mail, téléphone, fonction, Ville/Pays et organisation)
3. Une proposition financière.
Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

IX. EVALUATION

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des offres techniques et l'évaluation des offres financières.

Dans une première partie sont ouvertes et évaluées les offres techniques. Dans une deuxième partie sont ouvertes et évaluées les offres financières des candidats(es) dont les offres techniques sont jugées techniquement qualifiées.

L'évaluation des offres financières est faite suivant la formule suivante :

Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30

L'adjudication du marché sera faite au (à la) candidat (e) suivant la méthode combinée, soit à l'offre dont le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) est le plus élevé et qui accepte les conditions générales du PNUD.

9.1 Les propositions techniques

Les propositions techniques sont évaluées sur la base des critères de compétence et de qualification définis dans les termes de référence.

Seront jugées techniquement qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

9.2 Les propositions financières

Le (la) candidat (e) fait sa proposition financière suivant le modèle présenté ci-après dans le même format aux fins de comparaison des offres.

Seules les offres financières des candidats (es) techniquement qualifiées seront évaluées.

Exemple de présentation de l'offre financière :

Désignation	Unité	Taux	Nombre/Quantité	Montants
Honoraires	Homme/jour			
Billet d'avion aller-retour localité de résidence-N'Djamena				
Billet d'avion aller – retour localité de résidence – Etats membres de la CBLT				
Autres frais accessoires de voyage : visa et frais de taxi aller-retour ville de résidence et N'Djamena				
Location véhicule déplacement en ville	Jour			
Location de véhicule mission sur le terrain	Jour			
Frais de communication (téléphone et internet)	Forfait mensuel			
Autre frais s'il y'a, à préciser	Définir			

Dans le cadre de la réalisation des missions attendues aux termes des présents TDR, les seules facilités que le PNUD pourra accorder aux consultants est l'usage de ses locaux. Tous les autres frais, y compris ceux de transport en ville et, le cas échéant sur le terrain, seront à la charge du consultant et devront faire partie de ses coûts.

Les paiements seront effectués ainsi qu'il suit :

Tranche	Conditions de paiements	Montant
Tranche 1 :	7 jours calendaires pour compter de la signature du contrat	Totalité du coût du billet d'avion et frais de voyage, 30 jours des frais de vie et 1/3 des autres frais professionnels dans la limite de 20% du montant total du contrat
Tranche 2	Validation des livrables 1, 2, et 3 par la Coordination du projet	40% du montant total du contrat
Tranche 3	Validation du rapport final (livrable 4) et de tous les ateliers y rattachés par la Coordination du Projet	Solde du contrat

Les offres incomplètes seront rejetées

A. Critères d'évaluation des candidatures :

La sélection sera faite sur la base de critères d'évaluation d'une offre technique (70%) et d'une offre financière (30%).

L'offre technique sera évalué sur la base des critères suivants sur 100 comme suit :

Critères	Notes/100
Diplôme : au moins un Master (Bac + 5 ans) en Administration, des Sciences politiques, agronomiques, environnementales et sociales et ou dans toute autre filière connexe en lien avec la gestion intégrée des ressources naturelles	10
Méthodologie de travail, incluant une table de matières, cohérente dans ses parties, pertinent dans la réalisation de l'objectif global et des objectifs spécifiques et le contexte du projet et Plan de travail adapté au délai de la mission	25
Expérience dans la formulation de politiques et/ou cadres stratégiques spécifiquement en lien avec la gestion des eaux transfrontalières (Minimum de 10 ans);	25
Des expériences pertinentes dans l'analyse institutionnelle, politique et juridique dans le domaine de la gestion des ressources naturelles dans un contexte transfrontalier (au moins 5 expériences et trois (3) missions concluantes de volume et de complexité similaires dans le domaine de la mission de consultance)	20
Expérience démontrée dans la facilitation d'intégration d'aspects transversaux dans les politiques et stratégies en lien avec la gestion de l'eau et la rédaction de rapports de qualité (au moins 5 expériences);	10
Expériences avec la CBLT et ou les Nations Unies	10

Les candidatures féminines sont fortement encouragées